

Extrait

2008/4/7

M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ) :

« Monsieur le Président, le Comité permanent de la sécurité publique et nationale a appris que 10 secondes se sont écoulées entre l'arrivée des policiers dans la pièce de l'aéroport de Vancouver où se trouvait Robert Dziekanski et le moment où on lui a administré la décharge électrique d'un pistolet Taser. C'était 57 secondes après leur entrée dans l'édifice lui-même. Cet empressement à utiliser l'arme électrique ne démontre-t-il pas clairement que, pour la GRC, le Taser est devenu une solution de facilité à laquelle on a recours sans même envisager d'autres moyens moins dangereux? »

« Monsieur le Président, cela s'est produit il y a six mois. L'Autorité de l'aéroport international de Vancouver, elle, a eu le temps d'en tirer des leçons. Du côté de la GRC, rien. Elle était même incapable d'éclairer les membres du comité qui se sont déplacés à Vancouver pour enquêter sur cette affaire. Elle se réfugie derrière la tenue des enquêtes pour justifier son inaction et son silence. Il est pourtant évident qu'il y a un large fossé entre les mesures qu'elle reconnaît devoir être prises avant d'avoir recours au pistolet électrique et la réalité du terrain. »